



Commune de VIGNOLS

Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2024

Présents : Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Jean-Jacques SANS, Olivier SAVIGNAC, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absente excusée : Martine SOUZY – procuration donnée à Evelyne Boyer

Absent : Frédéric COURNIL

Date de convocation : 12 septembre 2024

Secrétaire de séance : Evelyne Boyer

Alexandra Doussaud, 1ere adjointe, préside la séance du conseil, qui débute à 20h30.

Compte rendu de la dernière réunion : pas de commentaires. **11 Pour / 1 Abstention**

Zone France Ruralités Revitalisation : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties
La commune est placée en zone FFR. Ce dispositif s'applique aux créations et reprises d'entreprises de moins de 11 salariés, réalisées à compter du 1^{er} juillet 2024. L'entreprise doit exercer une activité industrielle, artisanale ou libérale. Les activités agricoles ne sont pas concernées par ce régime d'exonération. L'exonération est totale les 5 premières années puis dégressive les années suivantes.

Adopté à l'unanimité

Mise à niveau des affleurants : signature d'une convention cadre avec la CABB et le syndicat des eaux :

La majeure partie des réseaux d'AEP et les affleurements (bouches à clé, tampons, regards) sont exploités par la CABB et le syndicat de l'Auvezère. Cette convention permettra de déterminer les modalités d'exécution et le financement des travaux. La commune pourra faire réaliser et financer les mises à niveau et les renouvellements des affleurants et la CABB et le syndicat des Eaux procéderont ensuite au remboursement des prestations réalisées pour le compte des services d'assainissement ou d'eau.

Le conseil approuve le projet de convention-cadre à contractualiser avec la CABB et le syndicat de l'Auvezère.

Adopté à l'unanimité

Demande de participation de la commune d'Objat à un voyage scolaire : Le montant de la participation est de 25€ pour un enfant en garde alternée.

Adopté à l'unanimité

Révision du RIFSEEP des agents communaux : projet de délibération à soumettre au Comité Social Territorial avant approbation

Rappel : le RIFSEEP comprend deux parts : L'IFSE : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste en tenant compte de l'expérience professionnelle de l'agent et le CIA lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce projet de délibération n'avait pas pu être voté lors de la réunion précédente par manque d'information concernant les cadres d'emplois de nos agents. Jusqu'à présent, seuls deux agents bénéficiaient de ces primes. Cette modification va concerner tous les cadres d'emploi dans la collectivité. Après en avoir délibéré : le conseil décide d'instaurer l'IFSE et le CIA au bénéfice des agents titulaires, contractuels de droit public et les stagiaires

- de répartir les postes par groupes de fonctions selon certains critères professionnels
- de déterminer les montants plafonds
- de prévoir la modulation de l'IFSE en fonction de l'expérience professionnelle selon certains critères, idem pour le CIA
- de prévoir un montant proratisé en fonction du temps de travail
- de prévoir les conditions de maintien en cas d'absence pour raisons de santé.

Cette délibération sera entérinée suite à l'avis du comité social, lors d'une prochaine réunion

Adopté à l'unanimité

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG dans le domaine de la prévoyance : projet de délibération avant saisine du comité social

La protection sociale complémentaire comprend 2 volets : la prévoyance : maintien de salaire en cas de maladie, invalidité, etc et le risque santé (mutuelle santé)

La convention de participation prévoyance : la commune a le choix soit d'adhérer au contrat collectif proposé par le CDG (pas de gestion d'appel d'offres, taux de cotisations plus intéressants) ou de mettre en place sa propre convention de participation prévoyance.

Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG

Adopté à l'unanimité

Plusieurs formules sont proposées dans la convention :

1ere formule : garanties obligatoires (maintien de salaire à 90% du salaire brut+ garantie rente invalidité) taux cotisation 2,54% du salaire brut

L'agent peut, par choix, adhérer à des garanties optionnelles : complément régime indemnitaire, décès, PTIA, garantie perte de retraite en cas d'invalidité

2^{ème} formule : garanties obligatoires : maintien salaire + garanties optionnelles de la 1ere formule+ garantie perte de retraite.

Il est proposé au conseil de retenir la 1ere formule.

Adopté à l'unanimité

Montant de la participation de la commune : proposition de participation à hauteur de 50% de la cotisation pour les garanties obligatoires.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Point sur les travaux fait par Steven

Ils sont commencés depuis 2 semaines – réunions de chantier les mercredis matin. L'enrobé entre la ruelle derrière l'épicerie et la maison Champiaux est prévu la semaine prochaine. L'entreprise va passer une caméra pour voir le passage de l'eau vers le cimetière (coût 1500€). Vigilance sur le compteur forain. La végétalisation est prévue en novembre. Revoir aussi la signalisation pour la rue Pierre Eyrolles.

Employés communaux : M. Muller du Moulin a été embauché sous contrat 25h/semaine, en remplacement d'un agent en arrêt maladie et Philippe passera l'épaveuse.

Projet de convention ALSH : pas de changement dans les propositions faites par les 3 maires. Suite à la réunion de médiation avec M. Hitier, la mairie de Juillac doit faire passer un nouveau projet de convention.

Journée du patrimoine : portes ouvertes à St Solve par le FICL, animation prévue par le Pays d'Art et Histoire autour du rail. Exposition de peinture à la mairie par Claire Lise Delrue.

Vente de brioches : prévue du 14 au 20 octobre les matins de 10h à 12 h à la mairie et le vendredi à la sortie de l'école.

Participation à Octobre Rose : la commune installera des parapluies roses à France Services, à la bibliothèque et à la mairie.

Opération stérilisation chats libres : Sylvia Tallet nous fait le compte rendu de cette opération : une subvention peut être accordée par la DRAF nouvelle aquitaine – montant 10 000 à 100 000€ pour l'achat de matériel (abri, matériel de trappage) et la stérilisation des chats errants. La prise en charge est à hauteur de 100% des dépenses (le coût du matériel ne doit pas dépasser 15% du montant total des dépenses). Le nombre de chats est estimé autour des 80. Pour Rémi Espalieu, il est difficile de voter pour ce dossier alors que l'on n'a pas l'impact budgétaire de cette opération. Jean-Jacques Sans approuve ce projet. Une convention est à passer entre la mairie et la préfecture. Le dossier doit être déposé avant le 10 octobre et la réalisation de l'opération doit être terminée avant fin 2025.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2024.

La présidente de séance : Alexandra DOUSSAUD. La secrétaire de séance : Evelyne BOYER.

